



together possible.

Termes de référence

Etude d'impact environnemental et sociale (EIES) et préparation d'un Plan de Gestion Environnemental et Social

CONTEXTE

L'Espace TRIDOM Interzone Congo (ETIC, ou Forêt Souanke Sembe) fait partie du paysage Tri-National Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM), avec une surface d'environ 21,383km² (environ 12% de la superficie totale TRIDOM). La zone ETIC, qui fait l'objet d'un programme du WWF est recouverte à plus de 98% de forêts, organisées en plusieurs blocs forestiers: Messok Dja, Djoua Ivindo (Concessions Karagoua et Jua Ikie) et Tala Tala. Sa densité de population humaine est faible (environ 22.000 habitants, principalement concentrés à Sembé, Souanké, Ngbala et Tala Tala).

La présente consultation est focalisée sur le massif forestier de Messok Dja. Environ 3,75% (300 personnes) de la population vivant autour de Messok Dja sont des Peuples Autochtones BaKa, vivant principalement dans plusieurs camps autour de Messok Dja le long de la route. Les activités économiques principales sont l'agriculture de subsistance, la chasse (viande de brousse) et pêche au bord du Dja. Une culture de rente limitée de cacao est également pratiquée (principalement vendu à des commerçants du Cameroun). L'exploitation aurifère artisanale (informelle) est également présente juste à l'extérieur de la zone de la forêt de Messok Dja. Le braconnage de l'ivoire est également une activité économique informelle majeure.

Le programme ETIC est financé par divers bailleurs de fonds et administré par une structure de cogestion entre Ministère de l'Economie Forestière Congolais (MEF) et le WWF. Le programme a pour but de protéger le corridor écologique qui relie le parc national de Minkébé au Gabon avec le parc Odzala en République du Congo et Nki au Cameroun.

Les principaux facteurs de dégradation de l'environnement dans ETIC sont le braconnage d'éléphants, l'extraction commerciale de bois, l'extraction minière semi-industrielle, la construction de routes (route Trans-Tridom), l'exploitation minière artisanale, un barrage hydroélectrique (barrage Chollet), et la chasse commerciale. L'exploitation commerciale de ressources naturelles et le développement d'infrastructures routières facilitent l'accès aux braconniers et menacent les habitats des éléphants, des grands singes et d'autres espèces. La capitale provinciale Ouesso (20 000 habitants) est proche de la zone du projet et exerce une influence considérable (plaque tournante du commerce de viande de brousse), tandis que le Cameroun voisin est un important conduit pour le commerce de l'ivoire.

Les thèmes centraux du programme ETIC sont:



together possible.

- le renforcement de l'aménagement du territoire et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles
- Le soutien des activités de lutte contre le braconnage et l'amélioration des poursuites judiciaires
- Le développement de la conservation communautaire

Les objectifs spécifiques liés au massif forestier de Messok Dja, qui est située dans la zone du programme ETIC sont les suivants:

- Maintenir le corridor de migration écologique entre les parcs nationaux N'ki au Cameroun et Odzala-Kokoua au Congo.
- Protéger la forêt encore intacte, et
- Protéger cet espace contre l'exploitation minière semi-industrielle qui menace la durabilité des stocks de poissons et pollue l'eau que les communautés locales et autochtones consomment
- Renforcer les droits et les moyens d'existence des communautés locales et peuples autochtones

À l'heure actuelle, le massif forestier de Messok Dja est situé dans deux concessions forestières, gérées par les entreprises SEFYD (détenue par des capitaux chinois) et SIFCO (détenue par des capitaux libanais). Le WWF travaille actuellement avec le gouvernement et les compagnies forestières pour gérer de manière durable le massif forestier de Messok Dja, lutter contre les facteurs de dégradation de l'environnement tout en engageant les communautés locales et peuples autochtones (CLPA) et les autres parties prenantes.

OBJECTIF DE LA CONSULTATION

L'objectif de ce travail est d'élaborer une étude d'impact environnementale et sociale (EIES) un plan de gestion environnemental et social (PGES) alignés sur les standards du Cadre des Sauvegardes Environnementales et Sociales de WWF pour les activités du WWF dans le Massif forestier de Messok Dja. Voir l'annexe ci-dessous pour plus de détails sur la mise en œuvre de l'ESSF.

CHAMPS DE L'INTERVENTION

Ces TdR prévoient les activités suivantes énumérés ci-dessous pour atteindre les objectifs du contrat. Cependant, l'équipe de consultants est libre de proposer des modifications aux activités jugées nécessaires suivant leur jugement professionnel et leur expérience. Néanmoins toute proposition de modification des activités du contrat devront être justifiées et approuvées par l'équipe du WWF responsable du contrat.

Étant donné qu'aucune activité sur le terrain ne peut s'effectuer dans le contexte actuel avec la pandémie COVID-19, le consultant et WWF évalueront ensemble l'évolution de la situation et conviendront de la période pendant laquelle les descentes de terrain peuvent être réalisées. La décision finale sera basée sur la présence de garanties suffisantes que les



together possible.

risques de transmission du COVID-19 a été réduite pour les communautés, les parties prenantes, l'équipe de consultants et le staff de WWF.

- **Activité 1:** Suite à la réunion de démarrage, le consultant analysera les documents de base fournis par l'équipe de WWF, à savoir :
 - la stratégie du programme, la note conceptuelle du projet, les standards de l'ESSF de WWF,
 - le document d'analyse des risques (SST) y compris les commentaires de l'évaluation,
 - analyse(s) contextuelle(s), étude(s) socio-économique(s), cartographie participative, analyse(s) foncière(s) etc.
 - A la suite de cette analyse, le Consultant identifiera les lacunes d'informations et préparera le rapport de lancement (avec méthodologie et plan de travail). Le rapport de lancement fera objet de discussion avec l'équipe de WWF et sera adapté, le cas échéant.
- **Activité 2 :** Analyse des parties prenantes et élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes. Le Consultant se basera sur les analyses des parties prenantes et/ou plans déjà élaborés par l'équipe de WWF. L'objectif des consultations avec les parties prenantes est de recueillir leurs opinions vis-à-vis des impacts sociaux et environnementaux potentiels, et donc de contribuer à l'élaboration de l'EIES et l'identification des mesures d'atténuation appropriées ainsi que des arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du PGES (voir orientations techniques en annexe).
- **Activité 3:** Visites de terrain et consultations des parties prenantes, mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes. Ces visites seront effectuées en collaboration avec le personnel de projet WWF, ainsi que les autorités compétentes, le cas échéant.
- **Activité 4:** Élaboration de l'EIES (voir les orientations techniques à l'annexe de ces termes de référence). Le processus d'élaboration de l'EIES permettra de combler les lacunes en information identifiées dans le rapport de lancement et permettra de récolter les opinions et idées des parties prenantes en ce qui concerne les impacts négatifs potentiels, mais également les mesures d'atténuation appropriées (voir orientations techniques en annexe).
- **Activité 5:** Validation des résultats de l'EIES, et approfondissement des discussions en ce qui concerne les mesures d'atténuation et arrangements institutionnels du PGES. Le WWF organisera et gèrera cette phase d'engagement des parties prenantes et fournira les commentaires à l'équipe de Consultants. Les consultants travailleront avec l'équipe du WWF pour la préparation des questions et autres documents supports ainsi que pour la planification des consultations
- **Activité 6:** Rédaction du PGES

LIVRABLES

- Rapport initial incluant un plan de travail et l'approche méthodologique détaillés



together possible.

- Rapport d'analyse des parties prenantes et un plan d'engagement des parties prenantes (avec questionnaires/guides d'entretien pour identifier les impacts potentiels et mesures d'atténuation lors des réunions)
- Une EIES complète avec annexes (y compris un résumé non technique).
- Un PGES complet avec annexes (y compris un résumé non technique).
- Un résumé des risques et mesures de mitigation adapté aux besoins et capacités locales (poster, ou autre. A définir avec l'équipe sociale du WWF) ~~en langue locale~~
- Rapport résumant les activités d'engagement des parties prenantes et décrivant comment leurs points de vue ont influencé l'EIES/EIS et PGES (inclus en annexe au PGES)

Des indications supplémentaires concernant les activités requises, des conseils sur les méthodes et le contenu des livrables sont fournies en annexe ci-dessous. Chaque livrable sera examiné et devra être validé par l'équipe WWF. Une fois validés, le Consultant soumettra les versions finales des livrables en format Word et PDF.

PROFIL DU PERSONNEL DU CONSULTANT

Les qualifications et l'expérience de l'équipe proposée par le cabinet de consultants devront répondre à la portée des services requis. Le Consultant détaillera l'expérience et le rôle de chaque membre de l'équipe ainsi que les activités effectuées par chacun(e).

Le consultant fournira le curriculum vitae (CV) du personnel international et national/régional proposé. Le personnel clé devra démontrer qu'il a la formation et l'expérience professionnelle adéquate (y compris dans la dans la région) ainsi que des compétences linguistiques appropriées. Le personnel clé inclus dans la proposition du Consultant ne pourra être remplacé sans l'approbation préalable du WWF.

APPEL A PROPOSITIONS

Sur la base de ces termes de référence, le Consultant devra préparer une proposition qui détaille:

- Les activités et livrables proposés (méthodologie);
- Le personnel, y compris la répartition des activités;
- Le calendrier provisoire de travail (activités et étapes);
- Niveau d'effort nécessaire;
- Estimation des coûts basée sur un taux journalier moyen et les dépenses de déplacement.
- La disponibilité de signer un accord de non-divulgestion.

La proposition devra être présentée d'ici au plus tard le 30 juin 2020 à

wwfgab@wwfgab.org avec copie à

csepulcre@wwf.panda.org

avec intitulé **candidature consultance EIES Messok Dja**



together possible.

ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

La proposition sera évaluée par le WWF en fonction des critères suivants:

- Niveau d'expertise et d'expérience dans la mise en œuvre des systèmes de sauvegardes (par exemple, le GEF, l'UICN, la Banque mondiale, FSC etc.), y compris la réalisation d'EIES/EIS et le développement de PGES.
- Niveau d'expertise et d'expérience au Congo et/ou dans le Bassin du Congo.
- Autre expertise et expérience pertinentes notamment la mise en œuvre du CLIP, l'engagement des parties prenantes, les approches participatives, etc.).
- L'existence d'au moins une personne qui maîtrise une de (s) langue (s) locale (s)
- La qualité globale de la proposition (y compris. qualité de la méthodologie proposée pour l'engagement des parties prenantes).
- Rapport qualité-prix.
- Disponibilité



together possible.

ANNEXE

INTRODUCTION au Cadre de Sauvegardes Environnementales et Sociales (CSES ou ESSF) du WWF

Le [Cadre de sauvegarde environnementale et sociale \(ESSF\)](#) établit un mécanisme institutionnel pour gérer les risques environnementaux et sociaux liés au travail du WWF. L'ESSF a également pour objectif d'aider à obtenir de meilleurs résultats de conservation, et vise à améliorer le bien-être social des communautés locales là où le WWF exerce ses activités. L'ESSF est conçu pour façonner la conception des projets, leur mise en œuvre ainsi que leur suivi et évaluation afin d'assurer une meilleure conservation en identifiant et les risques environnementaux et sociaux, conscients des défis et les besoins différents dans les différentes parties du monde. L'ESSF systématise de bonnes pratiques de gouvernance pour assurer le respect des Droits de l'Homme, la transparence, la non-discrimination, la participation des parties prenantes et la responsabilité, dans le cadre des travaux de conservation mis en œuvre ou soutenu par le WWF, entre autres objectifs.

L'ESSF a été adopté par le Conseil de WWF International et l'équipe de direction du réseau WWF (NET) en Juin 2019, pour assurer une application cohérente et complète des sauvegardes sur l'ensemble du réseau WWF.

CHAMP D'APPLICATION DE L'ESSF

Les sauvegardes jouent un rôle essentiel dans la réalisation de [la vision du WWF](#). Elles orientent la façon dont nous engageons les collectivités locales lors de la planification et mise en œuvre de notre travail avec pour but d'améliorer et protéger leurs droits et leurs moyens de subsistance tout en préservant la nature et la faune. Sachant que la mise en œuvre de certaines activités de conservation a le potentiel d'entraîner des impacts négatifs imprévus, Il est indispensable de mettre efficacement en œuvre les sauvegardes pour identifier, éviter et atténuer ces impacts par la préparation et mise en œuvre des plans d'atténuation d'une manière participative. Le cadre de sauvegardes environnementales et sociales (CSES/ESSF) du WWF est la structure qui guide le développement et la mise en œuvre de toutes les activités du WWF à identifier, éviter et atténuer ces risques.

STRUCTURE DE L'ESSF WWF

L'ESSF est composé de 4 Normes procédurales et 6 Normes substantielles.

Les Normes procédurales s'appliquent à tout processus de mise en œuvre de l'ESSF. Elles sont:

- Gestion des risques environnementaux et sociaux
- Responsabilité et le mécanisme de plaintes
- Divulgation
- Engagement des parties prenantes



together possible.

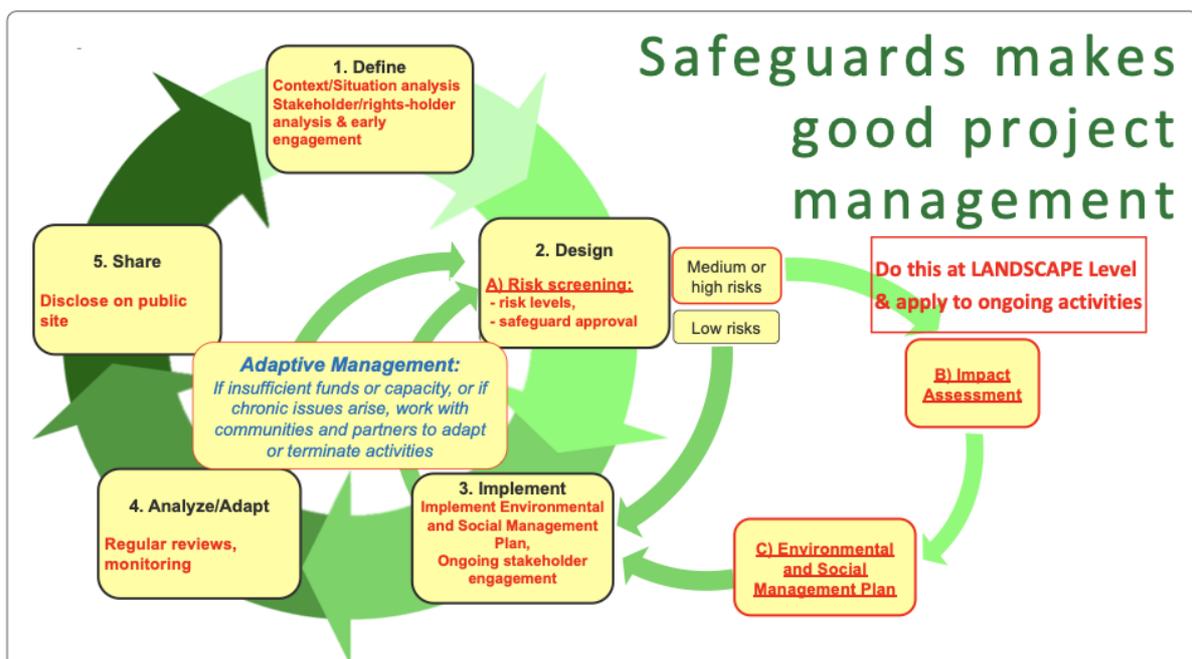
Les Normes substantielles sont:

- Réinstallation involontaire et restriction de l'accès
- Peuples Autochtones
- Santé et sécurité communautaire
- Protection des habitats naturels
- Ressources culturelles
- Lutte contre les ravageurs

En pratique, la mise en œuvre de l'ESSF suit une série de processus structurés afin d'assurer la conformité avec les normes substantielles. Ça signifie:

- Un processus est mis en œuvre pour identifier et atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs (l'objectif de ce contrat)
- Un processus est mis en œuvre pour engager les parties prenantes sur une base continue, documenter et intégrer leurs commentaires dans la conception et l'exécution des projets
- Un processus est mis en œuvre pour mettre en place un mécanisme de responsabilité et de gestion des plaintes
- Un processus est mis en œuvre pour assurer la divulgation régulière d'informations aux parties prenantes

ÉTAPES DE L'ESSF





together possible.

La première étape dans le développement d'un ESSF est l'analyse et la catégorisation des risques (SST). Ceux-ci sont réalisées par les équipes de WWF avant le processus d'évaluation d'impacts généralement au stade de la conception du projet ou de l'élaboration de la proposition de projet. Son but est d'examiner toutes les activités du WWF dans le paysage et d'identifier les impacts potentiels négatifs -sociaux ou environnementaux et de classer le paysage selon le niveau de risque.

Pour les projets de catégorie A (risques élevés) ou identifiés comme étant de considération spéciale (le cas de Messok Dja), un/des spécialiste(s) indépendant(s) doit (vent) être engagé(s) pour réaliser une étude d'impact et élaborer un plan de gestion environnemental et social (PGES).

ANALYSE DES PARTIES PRENANTES POUR L'EIES et PGES

Le document d'analyse des parties prenantes fournit la base pour l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes. Ce document est développé lors de l'examen documentaire, et se base autant que possible sur les informations fournies par le WWF (voir liste de documents ci-dessus) ainsi que sur des documents complémentaires (études universitaires de la région, travail effectué par les institutions de développement ou ONG, etc.).

L'analyse des parties prenantes devra identifier les principaux groupes dans la zone du projet qui sont susceptibles d'être directement ou indirectement affectés par le projet, ainsi que ceux qui ont un intérêt dans un projet et/ou la capacité d'influencer ses résultats, que ce soit positivement ou négativement. Ces derniers comprendront vraisemblablement les communautés susceptibles d'être touchées, (y compris les peuples autochtones), les groupes de la société civile, les agences gouvernementales nationales compétentes, le secteur privé actif localement (ex: sociétés d'exploitation forestière). Les consultants devront distinguer entre les acteurs susceptibles d'être directement affectés par le projet et les autres, et de faire usage de toute analyse des parties prenantes faite précédemment par l'équipe WWF afin d'éviter la duplication des efforts.

L'analyse des parties prenantes devrait inclure:

- Au minimum
 - le nombre et l'emplacement des villages des communautés susceptibles d'être affectées par le projet (identifiés sur la carte du paysage)
 - Les peuples autochtones et les groupes vulnérables tels que les minorités ethniques (peuples autochtones) doivent être spécifiquement identifiés
 - Lorsqu'un groupe ethnique a été victime de discrimination par un groupe dominant, cette information est pertinente pour l'élaboration du plan d'engagement des parties prenantes (consultations séparées) ainsi que pour l'élaboration de mesures d'atténuation appropriées.
 - les acteurs gouvernementaux (ministères / organismes publics pertinents (s), le gouvernement local



together possible.

- les principaux acteurs du secteur privé (sociétés forestières, producteurs agricoles ou autres organismes représentatifs, coopératives, etc.)
- Les ONG locales actives dans le paysage

- Dans la mesure du possible
 - Les données démographiques sur les parties prenantes concernées (le sexe, l'âge, l'origine ethnique).
 - Les mécanismes de résolution des conflits et autres institutions locales de prise de décision (coutumières et autres)
 - Aspects religieux et culturels susceptibles d'affecter et d'être affecté par les interventions proposées (par ex : ressources / sites culturels)
 - À moins que des études antérieures n'aient été effectuées, ces informations pourraient devoir être recueillies au cours du processus d'engagement des parties prenantes lui-même et une certaine souplesse sera nécessaire pour adapter les activités d'engagement des parties prenantes afin d'inclure les points de vue d'un large éventail de celles-ci.

PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES POUR L'EIES/EIS et PGES

Suite à l'analyse des parties prenantes, un plan d'engagement doit être mis au point (les deux doivent être inclus dans l'annexe du PGES). La mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes assurera une meilleure compréhension des préoccupations et des besoins des parties prenantes et est le moyen principal de définir des mesures d'atténuation d'une manière participative.

Les consultants devront se baser sur les plans/activités d'engagement des parties prenantes déjà mises en œuvre par l'équipe du WWF afin d'éviter la duplication des efforts.

Orientations générales / considérations pour les plans d'engagement des parties prenantes:

- Au minimum 1-2 visites sur le terrain doivent être effectuées, la première, avec pour objectif de:
 - Comblent les lacunes d'information identifiées lors de la phase de lancement
 - Recueillir des commentaires des parties prenantes et discuter des impacts perçus / prévus du projet et des mesures susceptibles d'atténuer ces impacts
 - Une deuxième mission de terrain devra être effectuée pour partager les résultats de l'EIES et de discuter encore des mesures d'atténuation, les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du PGES (y compris le mécanisme de plaintes), les besoins de renforcement des capacités et mesures de M&E.

- Dans la mesure du possible, l'engagement des parties prenantes devra être adaptée aux différents groupes (non discriminatoire et inclusif entre hommes et femmes), en tenant compte des barrières potentielles à la participation et les moyens de communication les plus appropriés.



together possible.

- Les documents de communication devront être facile à comprendre pour les parties prenantes, et délivrés par des personnes qui peuvent engager efficacement avec le groupe respectif(s) (collaboration avec l'équipe de terrain du WWF)
- Le plan d'engagement des parties prenantes devra également inclure les dispositions prévues en matière de divulgation de l'information (quelles informations seront fournies, la fréquence, le format, etc.)

ÉVALUATION D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIALE

L'outil d'analyse des risques (SST) définit la catégorie de risques identifie les impacts négatifs potentiels des activités au niveau du paysage. Le SST sera le point de départ de l'équipe de consultants chargée de l'EIES (et PGES/CGES ultérieurement) et peut aider à déterminer si un EIES complet est nécessaire ou si les Consultants devraient se concentrer sur l'étude des impacts sociaux (EIS).

Le niveau de détail des évaluations devra être discuté avec l'équipe WWF. Pour assurer une utilisation efficace des ressources, les Consultants devront se baser, dans la mesure du possible, sur les informations recueillies et les études réalisées par l'équipes du WWF (évaluations socio-économiques, les rapports de suivi de la biodiversité, l'analyse de la situation) complétant celles-ci avec du travail sur le terrain selon les besoins.

La structure de l'EIES

Au minimum, l'EIES doit contenir:

1. **Un résumé non technique** (en français et en langue locale), qui résume les questions importantes d'une manière qui peut être facilement comprise par un public non technique, en particulier les acteurs locaux.
2. **Description du paysage**
 - Pour cette section, utiliser les documents fournis par le WWF
 - Inclure une/plusieurs cartes (régionale, nationale, locale)
 - Décrire les parcs nationaux aux alentours (Odzala, Nouabalé Ndoki et Ntokou Pikounda, qui les gère etc.)

3. Méthodologie

Les consultants sont tenus de proposer une méthodologie pour l'EIES/EIS. Néanmoins en matière d'orientation:

- L'EIES devra être mise au point grâce à une combinaison d'étude sur un bureau et de consultations des parties prenantes (identification des impacts et des mesures d'atténuation). Voir la section ressources à consulter ci-dessous.



together possible.

- La disponibilité des informations existantes déterminera les évaluations supplémentaires qui devront être effectuées par les consultants, suite à une discussion avec le WWF.

4. Organisation du programme ETIC/Messok Dja

- Cette section devra répondre aux exigences de l'évaluation du SST, notamment fournir une explication détaillée de la gouvernance/arrangements institutionnels du programme ETIC en ce qui concerne :
 - Relation entre le programme ETIC et le massif forestier de Messok Dja (pourcentage de la zone totale ETIC, pourcentage du budget dédié à Messok Dja etc.)
 - Les rôles et responsabilités des divers partenaires liés par l'accord de co-gestion (WWF, ACFAP, comité de gestion ETIC)
 - Gestion financière du programme (autorité d'embauche, validation des budgets et dépenses, licenciement)

5. Le contexte économique, socio-culturel, historique et politique

L'analyse principale devra se concentrer sur le contexte immédiat du paysage Cette information contextuelle devrait idéalement inclure:

- **Contexte historique** pertinent aux impacts potentiels du projet et en particulier:
 - l'évolution du régime de gestion des ressources naturelles dans le pays/le paysage
 - les droits de propriété/régime foncier et le degré de reconnaissance des droits coutumiers
 - les structures organisationnelles traditionnelles
- **Principales activités économiques et modes de subsistance** (se basant sur le travail de l'équipe WWF) tel que:
 - Les activités de subsistance et commerciales / chasse / pêche,
 - degré d'isolement ou de l'intégration dans l'économie de marché,
 - degré de dépendance des ressources naturelles ou des activités illégales telles que le braconnage ou le commerce illégal.
 - Dans la mesure du possible détailler au niveau du village, distinguer entre les sexes, ainsi que entre les groupes ethniques (Baka et Bantou)
- **Résumé des problèmes sociaux et risques auxquels sont confrontés les parties prenantes**, comprenant
 - les questions liées à l'accès aux services d'infrastructure et sociaux, ainsi que des capacités et des possibilités de développement.
 - Cela ne doit pas être détaillé au niveau des ménages ou le village, mais doit permettre l'identification des défis économiques majeurs rencontrés par la



together possible.

population locale et les différents groupes sociaux la constituant (manque cliniques de santé, le manque d'écoles, pas d'accès aux marchés pour les produits agricoles qu'ils produisent, etc.).

- La situation socio-économique et culturelle des Baka et leur dynamique avec la majorité Bantou (exploitation, relations conflictuelles)
- **Les intérêts et aspirations de développement** des groupes sociaux et leurs attitudes envers la gestion durable des ressources naturelles (peut aider à définir des mesures d'atténuation qui pourraient être discutées lors de l'engagement des parties prenantes);
- **Description des ressources culturelles physiques existantes** ou des sites là où ils sont présents;
- **Conflits existants ou émergents** qui sont pertinents au projet. En particulier, décrire ceux qui existent :
 - entre ou parmi les groupes sociaux (ethniques) ou d'autres parties prenantes :
 - entre le gouvernement et les communautés locales,
 - entre les communautés locales et les concessionnaires forestiers
 - entre la majorité Bantou et la minorité Baka

6. **Le cadre juridique / institutionnel**, comprenant:

- législation forestière et environnementale pertinente qui s'applique au paysage et aux interventions prévues (au niveau national, sous-national et international, le cas échéant). Cela peut inclure :
 - celles qui régissent la gestion des ressources naturelles et conservation
 - procédures d'obtention des droits de gestion des aires protégées
 - les règles régissant les activités dans le secteur concerné (fonds de développement locaux, gestion participative)
 - la législation nationale régissant les EIES/EIS
- lois et règlements pertinents aux questions sociales, en particulier :
 - le statut et des droits des peuples autochtones en République du Congo
 - le cadre législatif national sur le Consentement Libre Informé et Préalable ,
 - l'implication du public en matière de gestion forestière (gestion participative)
 - le genre,
- Répartition administrative dans le paysage (institutions gouvernementales compétentes ayant juridiction sur le paysage et les activités en question.) C'est à dire :
 - les ministères,
 - les agences et les bureaux locaux,



together possible.

- les institutions gouvernementales locales / municipales compétentes
- exigences sociales/environnementales internationales applicables, sauvegardes de tous les partenaires de cofinancement, particulièrement où ils vont au-delà des normes de la législation nationale.
- Les capacités et les problèmes de capacité des institutions concernées, notamment en ce qui concerne:
 - l'aménagement des terres, (la disponibilité des cartes/données pour l'élaboration des plans et leur mise en œuvre), en général et au niveau local.
 - Enjeux et contraintes au sein des institutions existantes et dans leurs relations les unes avec les autres qui pourraient représenter des obstacles pour le projet (comme le manque de coordination entre les institutions entre les ministères)
 - Cela permettra de déterminer les principales lacunes de gouvernance et potentiellement aider à déterminer des mesures d'atténuation.

7. Résumé des activités du WWF à Messok Dja

- Décrire les activités du programme (de sorte à répondre aux questions posées dans le SST) :
 - Lutte anti-braconnage
 - Études préparatoires (bio-monitoring, carto participative, étude socio-éco)
 - Appui à la création d'une aire protégée
- Expliquer l'évolution du projet initial d'appui à la création d'une aire protégée par rapport à la situation actuelle :
 - Accusations Buzzfeed, Survival International
 - Mise en place de processus CLIP (détailler)
 - Évolution du programme

8. Impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiels

Cette section de l'EIES devra expliquer clairement de chaque impact potentiel négatif social et (le cas échéant) les impacts environnementaux qui pourraient survenir à la suite de la mise en œuvre des interventions prévues. Les impacts devront être organisés par activité du programme, et devront préciser les normes substantielles pertinentes de l'ESSF (voir la liste ci-dessus).

Cette section devra également préciser qui serait impacté (groupe d'intervenants, les espèces, l'habitat, etc.) ainsi que la gravité de l'impact et sa probabilité de réalisation (cela peut se faire selon un système de feux de circulation, en expliquant comment chaque niveau a été identifié). Le rapport devra documenter les résultats des consultations menées avec les parties prenantes et expliquer comment ces résultats ont été pris en compte dans



together possible.

l'identification et la hiérarchisation des impacts. La description doit préciser comment les femmes et les minorités vulnérables, y compris les peuples autochtones ont été inclus dans le processus.

Cette section devra répondre aux questions/exigences du SST en terme d'impacts potentiels.

9. Possibles mesures d'atténuation

En plus de l'identification des impacts négatifs potentiels, les Consultants devront identifier des mesures possibles d'atténuation. Comme les impacts, ces suggestions devront être le produit d'une recherche documentaire complétée par l'apport des parties prenantes. Ces suggestions seront approfondies et détaillées dans le plan de gestion environnemental et social (PGES).

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PGES)

Pour chaque impact identifié comme important lors de l'EIES/EIS, des mesures d'atténuation appropriées doivent être développées. Tout d'abord, toutes les mesures possibles pour éviter les impacts potentiels identifiés (par exemple, en modifiant certaines activités du projet) devront être explorées. S'il n'est pas possible d'éviter ces impacts, des mesures appropriées devront être définies pour réduire au minimum leur impact.

Au minimum, le PGES doit contenir:

1. **Un résumé non technique**, qui résume les questions importantes d'une manière qui peut être facilement comprise par un public non technique, en particulier les acteurs locaux.
2. **Méthodologie**
3. **Présentation des impacts environnementaux et sociaux potentiels**

Cette section devrait résumer les conclusions de l'EIES/EIS et présenter les principaux impacts négatifs qui doivent être atténués. Les Consultants devront également identifier les normes substantielles de l'ESSF pertinente à chaque impact identifié (peuples autochtones, Restriction d'accès/réinstallation involontaire etc.)

4. **Mesures proposées pour éviter ou atténuer chaque impact identifié (y compris les procédures)**

Les mesures pour éviter ou atténuer les impacts identifiés devront être possible d'un point de vue technique et opérationnel et culturellement adéquates.

5. **Modalités d'exécution (rôles et responsabilités)**



together possible.

Le PGES devra fournir une description spécifique des arrangements institutionnels proposés et préciser qui est responsable de la mise en œuvre de chaque mesure d'atténuation et de suivi.

6. Le mécanisme de gestion des plaintes

Chaque bureau WWF est chargé d'élaborer et de maintenir des procédures pour permettre aux individus ou groupes impactés par les activités mises en œuvre ou soutenues par le WWF de soulever et chercher une solution aux plaintes liées aux activités du WWF dans le paysage.

Conformément à la norme WWF sur les mécanismes de gestion des plaintes, les paysages à haut et moyen risque doivent mettre en place des mécanismes de gestion de plaintes. Un mécanisme a été développé et actuellement mis en œuvre au sein du paysage. Analyser ce mécanisme en détail et si possible proposer des mesures pour l'améliorer

7. Mesures et besoins en renforcement des capacités

Afin de soutenir la mise en œuvre rapide et efficace du projet, le PGES doit identifier les capacités (ou manque) à mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées. Si nécessaire, le PGES devra identifier les faiblesses en termes capacité (financières, techniques) et définir des actions de formation/renforcement des capacités du personnel, afin de permettre la mise en œuvre des recommandations.

8. Vulgarisation suivi et évaluation et gestion adaptive

La section de suivi et évaluation du PGES devra définir des mesures de suivi, y compris:

- les paramètres à mesurer (mise en œuvre des mesures d'atténuation, les liens avec les impacts négatifs identifiés)
- arrangements institutionnels (qui contrôle et à qui sont envoyés les rapports)
- méthodes à utiliser pour le suivi
- la fréquence des mesures

9. Coûts de mise en œuvre et calendrier prévu

Pour les quatre aspects (prévention, atténuation, développement des capacités et suivi/évaluation), PGES devra définir:

- Un calendrier de mise en œuvre
- Une estimation des coûts initiaux et récurrents et (avec l'apport de l'équipe WWF) identification des sources de financement pour la mise en œuvre du PGES.
- Dans la mesure du possible, le PGES tentera d'évaluer si les mesures proposées continueront d'être efficaces après l'arrêt de financement du projet.



together possible.

10. Annexes (plan de consultation des parties prenantes, résumé des consultations, etc.)

Le rapport devra documenter les résultats des consultations menées avec les parties prenantes et fournir une explication de la façon dont ces résultats ont été pris en compte dans la définition des mesures d'atténuation possibles. La description devra préciser comment les femmes et les minorités vulnérables, y compris les peuples autochtones ont été inclus dans la consultation.

Références / ressources

IAIA

<https://www.iaia.org/best-practice.php>

http://www.iaia.org/uploads/pdf/SIA_Guidance_Document_IAIA.pdf

IFC

https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/Topics_Ext_Content/IFC_External_Corporate_Site/Sustainability-At-IFC/Policies-Standards/Performance-Standards

<http://www.cao-ombudsman.org/>

UICN

<https://www.iucn.org/resources/project-management-tools/environmental-and-social-management-system>

PNUD

https://info.undp.org/sites/bpps/SES_Toolkit/SitePages/Guidance%20and%20Templates.aspx

Banque mondiale

<https://www.worldbank.org/en/projects-operations/environmental-and-social-framework>